



Association des Amis de la tour Jean sans Peur
 20 rue Etienne Marcel – 75002 Paris
 tel : 01 40 26 20 28
 courriel : contact@tourjeansanspeur.com
 site : www.tourjeansanspeur.com
 twitter : <https://twitter.com/TourJSP>



Association des Amis de l'Ermitage
 148 rue de Bagnolet – 75020 Paris
 tel : 0140241595
 courriel : pavillon.ermitage@gmail.com
 site : <https://ermitagepavillon.wordpress.com/>
 facebook : <https://www.facebook.com/foliedelestparisien>

Paris, le 21 juillet 2020,

Chers donateurs, chères donatrices,

A l'instar de beaucoup de sites historiques ouverts au public, la tour Jean sans Peur a été obligée de modifier ses programmations 2020 et 2021.

Les expositions « *A table au Moyen Âge* » et « *La Tour Saint Jacques* » sont prolongées jusqu'au 3 janvier 2021. Deux nouvelles expositions ne débiteront que le 6 janvier 2021 :

- « *La Jeunesse au Moyen Âge* » (direction Danièle Alexandre-Bidon, EHESS).
- « *Enfances parisiennes au XIX^e s.* » (direction Anne Delaplace, Association Deambulatio)

Depuis le 11 juillet et jusqu'à nouvel avis, la tour Jean sans Peur est à nouveau ouverte au public avec prise en compte des normes sanitaires et de nouveaux horaires :

- pour le public individuel : 13h30 – 18h, mercredi, samedi et dimanche
- pour les groupes : 10h-18h mardi, jeudi et vendredi (sur réservation. 10 pers maximum).

L'Ermitage, quand à lui, sera ouvert au public individuel les dimanches d'été jusqu'aux Journées du Patrimoine. La suite est plus floue. Le site (ermitagepavillon.wordpress.com) sera régulièrement actualisé.

L'épidémie de Covid-19 ayant entraîné la fermeture des lieux durant 4 mois puis une réouverture fortement contrainte, nous faisons plus que jamais appel à vous pour soutenir nos associations.

N'hésitez pas à parler de la tour Jean sans Peur et de l'Ermitage à votre entourage et si vous le pouvez, à renouveler vos dons pour que nous puissions continuer notre action en faveur du patrimoine parisien.

Avec nos remerciements anticipés.

Le Président
 Patrice Bonseignour

Le Directeur
 Rémi Rivière

BON DE SOUTIEN À NOUS RENVOYER

À joindre à votre règlement par chèque, à l'ordre de "Association des Amis de la tour Jean sans Peur" et à renvoyer à la tour Jean sans Peur. Vous recevrez rapidement votre carte 2020 qui vous permettra d'entrer gratuitement dans nos 2 sites, et une attestation de versement destinée aux services fiscaux, à joindre à votre déclaration de revenus.

Depuis 2004, les dons aux associations concourant à la mise en valeur du patrimoine, sont déductibles à 66% des impôts dus, dans la limite de 20% du revenu annuel pour les particuliers et 5% du C.A. pour les entreprises.

NOM et PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE.....TÉL. :

COURRIEL :

VERSE LA SOMME DE :

- 60 € afin de devenir bienfaiteur
- 45€ afin de devenir donateur
- 30€ afin de devenir ami
- autre somme =€

fait à

Signature

le.....